13me Année.— N° 3520 1re EDITION (paraissant le soir) Lundi 26 Janvier 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A Roubaix*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Bégnis, [illegible] rue Grande-Chasse ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, [illegible] place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 [illegible] 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 55, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 [illegible] 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 22, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 43, 5 [illegible] 7 [illegible]

ROUBAIX, 25 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Une nouvelle dépêche de Berlin va jeter le désarroi dans l'opinion ; on croyait généralement que la récente circulaire aux évêques et la suspension de l'*Univers* avaient été demandées, ou tout au moins conseillées par M. de Bismark, il paraît qu'il n'en est rien ; c'est du moins ce qu'affirme la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dont on connait les relations avec le grand chancelier. Selon elle, il n'est pas exact que le gouvernement français ait cédé à une pression extérieure. « Aucune des mesures qu'il a prises n'a été l'objet » d'un *désir* de la part de l'Allemagne. » Le gouvernement français a été guidé » par le sentiment *de sa dignité* (ô » amère ironie !) Il a agi avec une li» *berté complète* en considération des » intérêts français. Le gouvernement » allemand s'était réservé de demander » qu'il fût procédé suivant les lois » françaises contre les évêques coupa» bles de lèse-majesté. *Il lui reste à » attendre s'il lui sera donné une sa» tisfaction suffisante pour ne pas » nécessiter une pareille démarche.* »

Si nous saisissons bien la pensée de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le cabinet-français a devancé les désirs de la Prusse; mais cela ne suffit pas encore et on attend à Berlin une satisfaction plus complète et « suffisante » pour ne pas « nécessiter » une demande de mise en accusation des évêques. En d'autres termes, M. de Bismark va soulever de nouvelles prétentions, de nouvelles exigences; s'il incrimine les mandements de nos évêques, c'est qu'il lui faut, à cet homme, un prétexte pour servir la double haine qu'il porte au cœur : la haine du catholicisme et la haine de la France.

Hélas, nous n'avons pas encore vidé la coupe de nos humiliations et nous ne savons pas encore assez combien est lourde l'épée du vainqueur !

L'opinion publique est toujours préoccupée de la façon dont le gouvernement se propose d'appliquer la loi sur la nomination des maires. La circulaire de M. le ministre de l'intérieur est l'objet de nombreux commentaires. Nous pensons que les actes ont plus d'importance que les paroles et qu'il convient d'attendre encore quelques jours. On ne tardera pas à savoir quel parti le ministère entend tirer de la loi qu'il a réclamée avec tant d'insistance et qui peut certainement donner, si on sait s'en servir, de très-bons résultats.

On prétend que depuis, les dernières séances de la Chambre qui laissaient pressentir le vote de la loi sur les maires, un grand nombre de ces fonctionnaires municipaux se sont empressés de s'adresser à l'avance directement à M. le ministre de l'intérieur pour protester de leur dévouement à la chose publique et de leur ardent désir de concourir à l'affermissement du gouvernement actuel. Il est à remarquer que parmi ces protestations il y en a quelques-unes émanant de certains maires républicains, qui étonneraient beaucoup leurs amis de l'extrême gauche de l'Assemblée s'il prenait un jour envie à M. le duc de Broglie de venir donner connaissance de ces lettres à la tribune.

M. le Comte de Chambord vient d'adresser la lettre suivante à M. Laurentie, directeur du journal l'*Union* :

Frohsdorf, le 21 janvier 1874.

Je ne veux pas, mon cher Laurentie, laisser passer ce terrible anniversaire du 21 janvier, sans vous donner un témoignage tout particulier de mon affection et de ma reconnaissance. Je n'oublie pas que vous naissiez le jour même où la Révolution commettait le plus grand de ses crimes, et qu'avant même d'avoir atteint l'âge d'homme, vous étiez déjà le plus vaillant défenseur de la cause royale. Vous êtes sur la brèche depuis plus de soixante ans, et vous n'avez connu ni trève, ni repos. Quelle transformation verrions-nous s'opérer dans une société inquiète et troublée comme la nôtre, si chacun, à votre exemple, faisait du travail une consolation et une force contre les maux de la vie ! Vous avez résolu ce grand et difficile problème de traverser les époques les plus agitées, d'être mêlé aux luttes les plus ardentes, et d'imposer une profonde estime à tous les adversaires de vos convictions et de votre foi. J'éprouve un vrai sentiment de fierté en pensant que le doyen vénéré de la presse française, dont le nom est entouré de tant de sympathie et de respect, est un de mes plus fidèles amis. Que Dieu, mon cher Laurentie, vous accorde encore de longues années pour l'honneur des lettres, et vous donne la joie d'assister au triomphe de la cause que vous avez si noblement servie ; c'est le vœu le plus ardent de mon cœur. Il m'est doux, en ce triste jour, de reporter vers vous mon meilleur souvenir et de vous renouveler l'expression de ma constante amitié.

HENRI.

A M. Laurentie.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 24 janvier 1874.

Le grand événement du jour c'est la dissolution du parlement anglais. M. Glasdtone, voyant sa majorité très-compromise par le succès des conservateurs dans les élections partielles, a voulu brusquer un dénouement avec l'espoir de triompher par des élections générales. Ce résultat est très-douteux. J'ai déjà constaté qu'il se fait en Angleterre un mouvement tout opposé à celui dont nous sommes témoins en France. Chez nos voisins, c'est l'élément conservateur qui tend de plus en plus à l'emporter, tandis que, chez nous, le flot démagogique menace d'engloutir l'ordre social en France. Il est bien vraisemblable que ces nouvelles élections générales en Angleterre ramèneront les tories au pouvoir.

Je ne sais pourquoi on a répandu aujourd'hui à la Bourse le bruit de la mort de la reine Victoria, dont aucune indisposition n'avait été annoncée.

On m'écrit de Florence que le général La Marmora est dans un état violent d'exaspération par suite des accusations de M. de Bismark; les amis du général cherchent à le contenir.

Le cardinal Antonelli, que le télégraphe italien présentait comme gravement malade, n'a eu qu'un accès de sa goutte à la main droite; il n'a jamais été alité.

On pense que si Mgr l'évêque de Nîmes, par suite des exigences de M. de Bismark, était traduit devant les tribunaux, il ne se présenterait pas.

Tout le travail politique, à Versailles, est concentré, en ce moment, dans le sein des commissions. Dans une des dernières séances de la Commission du budget, le ministre des finances s'est montré favorable à une proposition ayant pour objet de faire procéder à une révision partielle du cadastre. Il s'agit simplement d'arriver au moyen de soumettre à l'impôt des terres qui, lors de la confection du cadastre, étaient inscrites comme incultes et improductives, et qui, depuis de longues années, ont passé à l'état de terres de rapport. Rien de plus juste en somme, que cette rectification qui ne fait qu'appliquer au sol ce qui a été fait depuis la loi de 1835 pour la propriété bâtie. On évalue à plus de deux millions d'hectares l'étendue générale des terres qui, depuis 1820, sont passées ainsi de l'état de friches, de broussailles, à l'état productif.

En évaluant et en taxant ces terres comme le sont déjà les propriétés de même nature, ce qui ne suppose un travail ni long ni coûteux, le Trésor se procurerait une recette pouvant s'élever à 35 ou 40 millions. M. le ministre des finances s'est engagé, assure-t-on, à faire procéder à une enquête sur les moyens d'exécution et à présenter lui-même un projet de loi dans le sens de la révision indiquée.

La situation monétaire est bonne partout, aussi les affaires sont ralenties, et les besoins d'argent, par conséquent, diminuent; chez nous la stagnation s'accuse par l'abaissement du portefeuille de la Banque et par le ralentissement du trafic des chemins de fer. Un calme lourd persiste sur le marché financier.

Depuis que la commission appelée à délibérer sur la question monétaire est réunie, les cotes de l'argent à Londres accusent sur ce métal une hausse de 2 1/2 0/0.

Il y a, en ce moment, à Passy, un vieillard de 108 ans qui a vu souvent la reine Marie-Antoinette quand il accompagnait son père qui, était harpiste de la reine. Ce centenaire est encore très-vert et alerte. Il s'est remarié, pour la quatrième fois, à 80 ans et a un fils de 25 ans.

P. S. L'*Union* publie ce soir une lettre de M. le comte de Chambord à M. Laurentie. Toute la presse, sans distinction d'opinions, s'associera à l'hommage éclatant rendu par le chef de la maison de Bourbon à l'éloquent écrivain qui, comme le dit la lettre de M. le comte de Chambord, « a résolu ce » grand et difficile problème de traverser les » époques les plus agitées, d'être mêlé aux » luttes les plus ardentes et d'imposer une » profonde estime à tous les adversaires de » ses convictions et de sa foi. »

La commission de décentralisation a, sur la proposition de M. de la Brassetière, fixé au chiffre de dix mille habitants la limite à établir entre les communes rurales auxquelles sera applicable la législation spéciale adoptée par l'électorat pour les commissions et les autres communes dites urbaines, à qui serait destinée une autre législation communale.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 24 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 h.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée vote sans débat la prise en considération de la proposition de MM. Denormandie et Vautrain, tendant à faire indemniser les habitants du département de la Seine qui ont éprouvé préjudice lors des destructions opérées par le génie militaire.

L'urgence est prononcée sur le projet de loi tendant à la concession d'un canal d'irrigation dérivé de la rivière de la Bourne (Drôme).

MM. DE LAROCHEJACQUELEIN, DAHIREL et BOTTIEAU combattent le projet, parce que plusieurs députés figurent parmi les concessionnaires.

Le projet est renvoyé à la commission.

L'Assemblée passe à la deuxième délibération sur la propositon de MM. Fresneau et Emile Carron, relative au service religieux de l'armée de terre.

M. le général GUILLEMAUD demande que le service religieux dans l'armée soit assuré, mais non prescrit.

M. BARAGNON appuie le projet de la commission.

M. le général SAUSSIER demande le rejet du projet.

M. le général ROBERT déclare le nombre des aumôniers insuffisant.

M. JOUIN développe un contre-projet qui a pour but l'exécution stricte de l'article 70 de la loi sur l'armée.

L'orateur demande que rien ne sépare les soldats des autres fidèles et que le service religieux ne soit pas organisé militairement et obligatoirement à la caserne.

M. le ministre des affaires étrangères dépose un projet portant approbation d'une convention commerciale supplémentaire, conclue avec la Grande-Bretagne.

L'urgence est déclarée.

La suite de la discussion sur le service religieux est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 30.

Voici ce qu'on lit dans le *Paris-Journal :*

Encore le 4 Septembre.

La vérité se fait éclatante sur les hommes du 4 septembre, et chaque jour apporte une nouvelle lumière sur les pensées, les aspirations des auteurs de cet acte de haute trahison envers la patrie.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée et à propos d'un amendement de M. Brisson, M. Vinay a lu une série de dépêches du gouvernement et des préfets, datées de septembre 1870 et toutes relatives au décret du 16 de ce mois sur les élections municipales.

Le public connait ces dépêches et ne saurait trop les méditer. La dernière seule nous occupera aujourd'hui. De toutes c'est la plus singulière, la plus cynique, pourrions-nous dire. Cette pièce curieuse émane de la préfecture de Lille. En voici le texte :

« *Paris de Lille*, 19 *septembre* 1870, 9 *heures* 45 *minutes du matin.*

« Confidentielle et urgente, chiffre spécial préfet à intérieur — Paris.

» Votre décret sur les élections municipales nous a perdu, vous allez voir revenir en tête de la liste tous les anciens » ministres et membres de la majorité. Pas » un de nous n'arrivera au quart des voix » nécessaires. Je ne vois qu'un moyen de » nous tirer de là. Un décret ordonnant la » mise en accusation de tous les anciens » ministres et l'inégibilité de tous les anciens » membres de la minorité (1). »

Un député du Nord, M. Jules Brame, s'étant écrié : « La date ? » M. Vinay a répondu : « 19 septembre. »

A cette date, le préfet du Nord s'appelait Achille Testelin, M. Pierre Legrand était son secrétaire général.

Celui qui a pensé et écrit le 19 septembre la pièce que nous venons de reproduire était donc celui-là même qui, le 5, quatorze jours avant, en prenant possession de la préfecture, avait dit, dans sa proclamation :

« *Ne voyez pas en moi le représentant d'un parti.* Je ne suis et ne veux être que le centre auteur duquel se rallieront dans le Nord tous les bons Français pour combattre et pour vaincre l'étranger. Vive la République, vive la France ! »

La République d'abord, la France, s'il en reste.

C'est le même homme qui, deux jours après, le 21 septembre, s'écriait encore dans une proclamation, à propos des élections *où il se présentait.*

« La République n'est point le gouvernement d'une coterie ni d'un parti. C'est le gouvernement de tous. Il importe donc que, laissant de côté tous les vieux errements, les hommes honnêtes et intelligents *d'où qu'ils viennent* puissent librement obtenir vos suffrages. »

La dépêche au ministère était *confidentielle, à chiffre spécial.* Les deux proclamations étaient publiques. Cette différence explique suffisamment d'une part la sinistre candeur d'une déclaration destinée à rester secrète (au moins le croyait-on) et de l'autre la singulière hypocrisie avec laquelle on invitait à se présenter au suffrage *libre* de leurs concitoyens les hommes dont deux jours auparavant on demandait officiellement la tête.

Les adversaires politiques de M. Testelin, tout en combattant ses idées subversives, rendaient en général hommage à l'honnêteté et à la douceur de son caractère. Cette opinion se retrouve dans le procès-verbal du 5 septembre rédigé par M. A. Donghaye et qu'a reproduit récemment un document législatif. On voit maintenant ce qu'il faut croire de tout cela.

Si l'administration de l'ancien proconsul du Nord n'a pas été plus désastreuse pour ses concitoyens, ce n'est pas sa faute.

Nous n'exagérons rien. Qu'on relise la dépêche du 19 septembre, qu'on se rappelle les troubles de cette nuit de février 1872, où, dans un temps relativement calme, sous le gouvernement de M. Thiers, des vieillards, des femmes et des enfants ont été assommés dans les rues de Lille, et qu'on n'oublie pas ce fameux : « Républicains, veillez ! » qui avait raisonné la veille comme un lugubre tocsin appelant au meurtre les bandes du radicalisme, lors du retour à Lille des pèlerins de Cambrai.

Entre l'odieuse dépêche de M. Testelin et la célèbre déclaration de Ranc : « Un gouvernement ne discute pas avec ses adversaires, il les supprime ! » quelle différence, quelle nuance apercevez-vous ? Les principes sont les mêmes, la solidarité est complète. Cela est abominable; mais félicitons-nous au moins de voir enfin arracher les masques.

Dans une lettre sur laquelle nous reviendrons quelque jour, M. Testelin parlant du suffrage universel, a écrit ceci : « *La masse des électeurs est essentiellement ignorante, bête et absurde.* » Le mépris que lui et ses

(1) Les deux ministres auquel M. Testelin faisait plus spécialement allusion étaient ses compatriotes, MM. Jules Brame et Plichon.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 26 JANVIER 1874

— 1 —

LE

MARI DE LAURENCE

Par Mme Claire de CHANDENEUX

PREMIÈRE PARTIE

Récit.

En 1860, j'avais toutes les illusions de la vingt-cinquième année, toutes les joies de la fortune, tout l'orgueil du nom aristocratique, et bien peu de sagesse, car je gaspillais avec l'insouciance la plus absolue ce beau capital de confiance, de jeunesse et d'argent, que l'on croit inépuisable.

On parlait de mes chevaux, bonheur rare ! On citait mes mots, précieux avantage que je partageais alors avec Nadar et Berthelier. Mon tailleur était un bien habile homme, puisqu'il parvenait à me faire passer dans tous les salons pour un gentilhomme accompli.

Où donc aurais-je trouvé le temps d'être sérieux ? Et d'ailleurs à quoi bon ? Je laissais ce pis-aller aux hommes chauves.

Il me suffisait d'être bien reçu partout et de m'amuser sans trève, me disant bien parfois que la vie n'était peut-être pas une fête incessante et que le devoir y devait bien tenir une certaine place, mais, qu'en somme, j'aurai grand tort de me chagriner sottement avec ce grand mot de devoir, tandis que celui de plaisir me souriait.

J'eus un réveil terrible.

Mon père, engagé dans des spéculations hasardeuses au-delà de toute prudence, vit s'engloutir en quelques mois, dans le gouffre sans fond des affaires de Bourse, le fruit de toute une vie d'honorabilité.

Un transport au cerveau, en lui enlevant le sentiment de sa ruine, le conduisit à une mort relativement douce, car il ne comprit pas les douleurs qu'il laissait derrière lui.

Le patrimoine, médiocre d'ailleurs, que m'avait laissé ma mère, et que j'abandonnai avec empressement, suffit à désintéresser les plus compromis dans cet effondrement.

Cela fait, mes chevaux vendus, mon luxe éparpillé en débris sans valeur, il me resta quelques centaines de francs, un deuil profond dans le cœur et le désenchantement le plus complet sur la fraternité humaine.

Avec le bruit de ma ruine, j'avais vu se répandre une sorte de méfiance dans les maisons où mon oisiveté élégante trouvait un habituel asile.

Mes amis me tendaient deux doigts en marmottant une phrase de condoléance. Quelques-uns me confièrent spontanément des embarras d'argent qu'ils prétendaient traverser, afin d'éloigner, sans doute, des velléités de sollicitations pécuniaires, bien loin de mes projets.

Ce fut une terrible découverte pour mon orgueil. Il me vint bientôt en pensée de leur crier à tous : « Vous étiez les amis de la prospérité et non de l'homme; que votre lâcheté prudente ne s'alarme pas, je ne réclamerai rien de vous. »

Mais l'amertume l'emporta sur l'indignation. Je quittai ces compagnons de plaisir qui ne méritaient pas le nom d'amis, ces salons où j'avais pu croire qu'on ne me trouvait pas uniquement le mérite des danseurs, et je m'enfuis en province, chez un pauvre vieillard, obligé de mon père, qui, lui devant tout, eut le rare mérite de ne pas se montrer ingrat.

Quelque doux que me fût le simple accueil du bonhomme et de sa vieille compagne, je sentais bien que ce n'était là qu'une halte où je venais prendre quelques forces avant de commencer ma lutte avec les difficultés de l'existence.

Il me fallait vivre, en effet, il me fallait travailler surtout, et ce n'était pas sans effroi que ma jeunesse vide et folle envisageait cette rigoureuse nécessité.

Non pas que je manquasse d'énergie. Mais encore fallait-il être bon à quelque chose. J'avais passé l'âge des concours pour les carrières libérales et ne savais plus à quelle porte frapper.

Ce fut dans la retraite provisoire où je prenais, à tout hasard, des leçons de comptabilité du vieux commis, que m'arriva une ouverture fort inattendue de M. le baron de Stoneim, mon oncle maternel.

Ce oncle, avec lequel nos relations, toujours assez froides, s'étaient entièrement rompues depuis le règlement des questions d'intérêt qui suivit la mort de ma mère, dirigeait en Autriche une grande maison de banque.

Je ne l'avais pas vu depuis mon enfance et me sentais si étranger à lui, que je m'étais borné à lui faire part, en quelques lignes, de la perte de mon père sans ajouter un mot sur la ruine qui avait suivi cette mort.

Toutefois, cette nouvelle était parvenue jusqu'à lui, car il m'écrivait de son style commercial, où perçait cependant un brin de sentiment de famille, que je ne pouvais demeurer dans l'inaction, après les événements qui venaient de s'accomplir, et qu'il lui paraissait plus convenable de me voir accepter un emploi dans sa maison de commerce que de le chercher ailleurs.

En conséquence de ce raisonnement, il m'engageait à venir, le plus tôt possible, me mettre au fait de la nouvelle besogne qui m'attendait dans la maison de Stoneim, Lieman et Ce.

Cela n'était pas tendre. C'était logique et me frappa sans me séduire.

La rectitude de cette missive, qui ne renfermait pas un mot sur mon deuil récent, dénotait un homme d'action, fort peu enclin à s'attarder, sur la route de la fortune, aux sentimentalités inutiles.

Et pourtant, l'offre qu'il me faisait constituait à elle seule un bienfait réel, dans l'état de pénurie où je me trouvais réduit.

Ma vanité de gentilhomme se cabra terriblement à la pensée de devenir simple commis d'une maison de banque, moi, Charles de Létory !...

Et combien la raison eut de peine à lui faire entendre qu'après tout l'opulent baron de Stoneim avait bien commencé par là et que je pouvais sans rougir suivre la route qu'il avait parcourue.

Une fois entrées dans cette voie de haute sagesse, mes réflexions furent courtes et décisives.

J'embrassai mes seuls amis et partis pour Vienne, où ma lettre d'acceptation et de remerciment m'avait précédé.

La maison de Stoneim Liemann et Ce était située dans le plus beau quartier de Vienne. Je m'y fis conduire pour y apprendre que, dans cette saison, mon oncle habitait avec sa famille le chateau de Stoneim, à trois kilomètres de la ville.

Il venait chaque jour donner le coup d'œil rapide et sûr du maître arrivé à une haute position, sans se désintéresser pour cela des détails multiples des bureaux.

Le soir, il reprenait soit seul, soit avec M. Henri Liemann, son associé, le chemin des beaux ombrages de Stoneim.